

Comment ça se passe ?



1er contact

- Auprès de SOLIHA Provence : 04 90 49 84 79
- Permanences en mairie
- Par mail du PIG : pig-tpa@solihaprovence.fr



Visite du logement

- Éligibilité aux aides
- Diagnostic d'autonomie et technique
- Conseils et orientations



Définition du projet

- Préconisation travaux
- Élaboration d'un plan de financement



Accord des partenaires financiers

- Constitution des dossiers et dépôt auprès des partenaires
- Suivi des agréments



Réalisation des travaux

- Intervention des entreprises
- Suivi de chantier
- Demande d'acompte éventuel



Réception des travaux

- Contrôle conformité des travaux
- Mise en paiement des aides



Terre
de Provence

&

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Un accompagnement dédié,
personnalisé et GRATUIT, ouvert à tous,
sans plafond de ressources.

Des professionnels de l'habitat
vous guideront et trouveront pour vous
les meilleures solutions afin de réaliser
les projets que vous souhaitez entreprendre.

Venez vous renseigner dans votre mairie !

Contactez-nous 04 90 49 84 79

solihaprovence.fr

mail : pig-tpa@solihaprovence.fr



Terre
de Provence

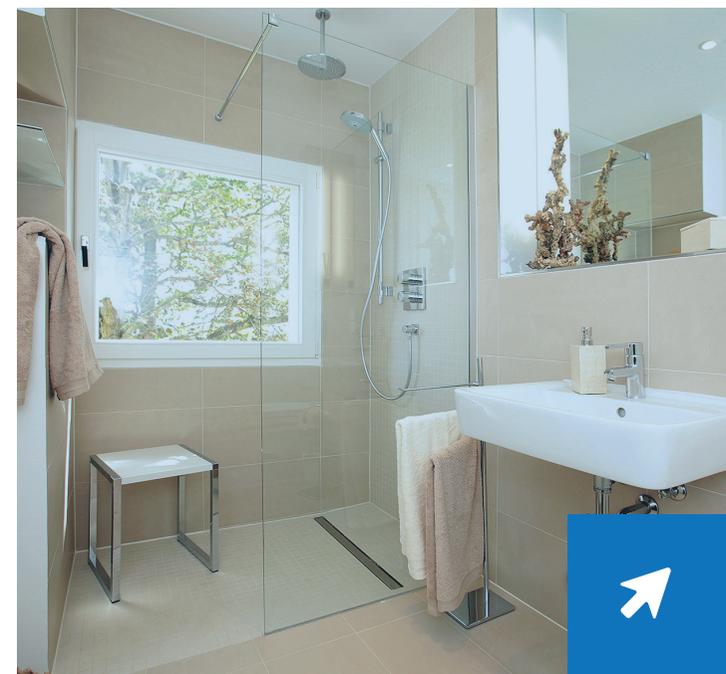
Avec la participation
des communes de Terre de Provence Agglomération

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues
Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon
Rognonas - St Andiol - Verquières



Besoin d'adapter votre logement ?

DES AIDES POUR FINANCER VOTRE PROJET DE MAINTIEN À DOMICILE



Êtes-vous concerné ?

- **Vous êtes propriétaire ou locataire...**

- Agé de plus de 65 ans
- Retraité
- En situation de handicap

- **Vous êtes copropriétaire...**

Des aides sont disponibles.

Venez faire gratuitement votre simulation dans votre mairie !

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Le GIR* est compris entre 2 et 6 : réalisation d'un diagnostic d'autonomie de la personne et/ou appel aux conseils d'un ergothérapeute
- Fournir deux devis

*GIR : niveau de perte d'autonomie

Quels sont les projets/travaux éligibles aux aides ?



Quelles aides mobilisables ?

- Travaux d'adaptation de salle de bain : douche extra plate en remplacement d'une baignoire,
- Sanitaires adaptés (WC surélevé, lavabo rabaissé, ...)
- Mise en place d'un monte escalier et rampe d'accès intérieur ou extérieur au logement

Remplacement de la baignoire par une douche extra plate

Montant des travaux	Taux de subventions
6 131 €	77%

Soit un montant des aides pour un ménage modeste de **3 964€**

Reste à charge

1 168 €

Mise en place d'un monte escalier

Montant des travaux	Taux de subventions
7 500 €	95%

Soit un montant des aides pour un ménage très modeste de **7 125€**

Reste à charge

375 €